

 SNPF Syndicat National des Pédiatres Français	<u>Siège social :</u> D^r Eric SELLAM, Président Consultation de pédiatrie - Maternité Clinique des Emailleurs - 1, rue Victor Schœlcher 87000 LIMOGES Courriel : ersellam@orange.fr <u>Secrétariat administratif</u> 1, place Barberousse - 67500 HAGUENAU Courriel : snpf-secretaire@orange.fr
---	--

SNPF Flash info

Bulletin d'information des pédiatres du jeudi 23 juillet 2026

Communiqué de presse du CNP de pédiatrie au sujet des missions des infirmiers de pratique avancée (IPA)

**CNP
de Pédiatrie**
Conseil National Professionnel de Pédiatrie

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)
Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)
Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle Infantile

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPUI)
Société Française de Néonatalogie (SFN)
Société Française de Pédiatrie (SFP)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21/07/2026

Santé de l'enfant : ne pas créer de confusion, renforcer les métiers qui existent

Les pédiatres soutiennent les infirmières puéricultrices et demandent le retrait des recommandations 5 et 6 de la mission flash sur les infirmiers en pratique avancée.

Le monde pédiatrique exprime sa vive préoccupation face aux orientations proposées par la mission flash sur les infirmiers en pratique avancée (IPA), en particulier ses recommandations 5 et 6. Celles-ci prévoient une refonte des mentions selon une approche populationnelle, la création prioritaire d'une mention IPA « enfants et familles » et, à terme, l'absorption du métier de puéricultrice.

Une proposition construite sans concertation pédiatrique suffisante

Une réforme aussi structurante pour la santé de l'enfant ne peut être élaborée sans associer pleinement les pédiatres, les organisations professionnelles de la pédiatrie, les infirmières puéricultrices, les acteurs de la périnatalité, ainsi que les enfants, les familles et leurs représentants. La liste officielle des auditions mentionne le Conseil national de l'Ordre des médecins, mais ne fait pas apparaître les organisations pédiatriques ni les représentants des usagers concernés.

Trois métiers complémentaires existent déjà

Les besoins de santé de l'enfant sont aujourd'hui pris en charge par des professions identifiées, formées et complémentaires : les pédiatres, les infirmières puéricultrices et les auxiliaires de puériculture. Ces professionnels travaillent ensemble à l'hôpital, en ville, en protection maternelle et infantile, en santé scolaire et dans le secteur



médico-social. Créer une nouvelle profession aux contours insuffisamment définis, susceptible de se superposer à leurs missions, exposerait les familles à une perte de lisibilité et les équipes à des conflits de compétences et de responsabilités.

La pénurie de pédiatres appelle une réponse démographique

Le manque de pédiatres ne sera pas résolu par la création d'un métier intermédiaire destiné à intervenir en accès direct auprès des enfants. Il appelle une politique ambitieuse de formation et d'attractivité de la pédiatrie, une meilleure répartition territoriale des professionnels et le renforcement du travail en équipe. La santé de l'enfant exige une expertise médicale spécifique, depuis la prévention et le suivi du développement jusqu'au diagnostic et à la prise en charge des situations complexes.

La priorité : la réingénierie du métier de puéricultrice

Les infirmières puéricultrices disposent d'une expertise reconnue dans la prise en charge du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et de leur famille. Elles sont pourtant la seule spécialité infirmière à ne pas avoir bénéficié de la réingénierie de leur formation, attendue depuis de nombreuses années. Plutôt que d'organiser leur absorption dans une nouvelle mention IPA, il faut moderniser leur diplôme, allonger et universitariser leur formation, reconnaître leurs compétences propres et ouvrir des évolutions professionnelles clairement définies.

Les pédiatres ne contestent pas l'intérêt que peuvent présenter les IPA dans des champs identifiés, notamment pour le suivi coordonné de maladies chroniques ou de situations complexes. Ils refusent en revanche qu'une réponse conçue pour des besoins ciblés devienne un modèle général de prise en charge de l'enfant, sans démonstration préalable de sa pertinence clinique, de sa sécurité, de son efficacité médico-économique et de son articulation avec les métiers existants.

Nous demandons :

- Le retrait des recommandations 5 et 6 en l'état.
- L'implémentation des mesures proposées par les "Assises de la Pédiatrie".
- La mise en œuvre sans délai de la réingénierie du diplôme d'État de puéricultrice.
- Un plan démographique en faveur de la pédiatrie et des métiers de l'enfance.
- Une évaluation indépendante des besoins, des compétences, de la sécurité et de l'impact médico-économique avant toute création d'un nouveau parcours professionnel.

Renforcer la santé de l'enfant suppose de consolider les compétences existantes, non d'ajouter de la confusion dans les parcours de soins.

Emmanuel CIXOUS, Président du CNP de Pédiatrie, vice-président SNPEH ; contact : 06 20 81 81 66,
Eric SELLAM, Premier vice-président du CNP, Président du SNPF,
Agnès LINGLART, Vice présidente du CNP, Présidente de la SFP,
Sandra BRANCATO, Vice-présidente du CNP, Présidente de l'AFPA.

D^r Eric SELLAM
Président

D^r Brigitte VIREY
Présidente honoraire

D^r Frédéric COUTTENIER
Premier Vice-Président

D^r Jean-François PUJOL
Secrétaire général

D^r Jean-Claude FRANCESCHINI
Secrétaire générale adjoint
Gestionnaire du site snpf.fr

D^r Sarah MARIDET
Secrétaire générale adjointe